

Vous êtes agriculteur et vous souhaitez faire évoluer vos pratiques vers l'Agroécologie. Deux dispositifs vous permettent de créer ou d'intégrer un collectif d'agriculteurs ayant un objectif de travail commun.



Votre objectif principal est de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires

NON

OUI

Orientez-vous vers le dispositif GIEE. Ce dispositif permet de porter les projets favorisant l'agroécologie, comme par exemple l'agroforesterie, le pastoralisme, la méthanisation, etc...



Le projet consiste en un **transfert de pratiques** déjà testées

Le projet consiste à **expérimenter de nouvelles pratiques**



Le dispositif 30000 du plan Ecophyto vous permet de mettre en place des techniques éprouvées entre autres par les fermes DEPH. Votre objectif doit être chiffré avec un plan d'actions et des indicateurs précis



Orientez-vous vers le dispositif GIEE, ce dispositif permet de financer les innovations, les expérimentations et les essais qui seront par la suite transférés s'ils ont démontré leur efficacité

